

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE
Séance du 01 décembre 2017

Séance du 01 décembre 2017

Date de la convocation : 28 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le 1^{er} décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

**MEMBRES DU
CONSEIL EN
EXERCICE : 9**

Étaient présents : Christophe BERNARD, Françoise DEL BUCCHIA, Michel DUSSARGUES, Maurice HILAIRE, Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Guy TOUREILLE

**MEMBRES DU
CONSEIL
PRÉSENTS : 8**

Procuration :

Absent : Stéphane TROUCHE

Secrétaire de séance : Guy TOUREILLE

Ordre du jour :

- 1 - Indemnités de conseil du percepteur
- 2 - Restauration du compoix
- 3 - Demande de subvention restauration du compoix
- 4 - Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Décision modificative n° 1 : virement de crédit à la section d'investissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1 / Décision modificative n° 1 (DE_021_2017)

Madame Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-2379.69	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2379.69	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
2135 - 50	Installations générales, agencements	2379.69	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2379.69
TOTAL :		2379.69	2379.69
TOTAL :		2379.69	2379.69

Madame Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2 / Indemnités de conseil du percepteur (DE_022_2017)

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de verser au trésorier principal d'Anduze, Monsieur Pascal FRITISSE, les indemnités de conseil dues pour l'année 2017.

Madame le Maire précise que ces indemnités présentent un caractère personnel et qu'elles peuvent être acquises pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE
Séance du 01 décembre 2017

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée et notamment son article 97,

Vu le décret n° 82-979 du 19 mars 1982 modifié par le décret n° 91-794 du 16 août 1991,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983, modifié,

Considérant qu'il est juste de récompenser Monsieur Pascal FRITISSE pour ses prestations de conseil et d'assistance,

Décide, à l'unanimité, de lui accorder une indemnité égale au maximum autorisé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

3 / Restauration du Compoix (DE 023 2017)

Monsieur le 1^{er} adjoint explique au conseil municipal que le Compoix de la commune datant de 1617 a été déposé aux archives départementales au printemps 2017, dans le but de le protéger et de le faire restaurer. Suite à sa rencontre avec l'archiviste départementale, plusieurs restaurateurs ont été consultés.

Seul l'atelier Cédric Lelièvre a répondu à cette consultation. Son devis s'élève à la somme de 2998.20 € HT (3597.84€ TTC).

Après en avoir discuté, le conseil municipal approuve à l'unanimité la restauration du Compoix par l'atelier Cédric Lelièvre pour la somme de 2998.20€ HT (3597.84€ TTC) et autorise Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tout document s'y afférent.

4 / Demande de subvention pour la restauration du Compoix (DE 024 2017)

Monsieur le 1^{er} adjoint explique au conseil municipal que suite à la délibération 023_2017 approuvant la restauration du Compoix déposé aux archives départementales, la commune peut bénéficier d'un dispositif d'aide financière du Département destiné aux communes de moins de 7000 habitants, équivalent à 15% du montant hors taxes des travaux de restauration d'archives de plus de cent ans.

Le montant HT des travaux de restauration s'élevant à 2998.20€ HT (3597.84€ TTC), la commune pourrait bénéficier d'une aide de 450 €. Monsieur le 1^{er} adjoint demande au conseil municipal de délibérer en ce sens et de l'autoriser à signer tout document s'y afférent.

Oui ces explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la demande de subvention auprès du Département et autorise Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tout document s'y afférent.

5 / Questions diverses

Demande de subventions APE de la Vallée Borgne

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de Madame la Présidente de l'APE de la Vallée Borgne, présentant le bilan de l'association, les projets pour l'année 2017 /2018, et demandant l'aide financière de la commune pour financer une partie de ces projets. Cette aide serait composée d'une subvention de 100€ pour l'organisation des différentes manifestations telles que goûter de Noël ou goûter de carnaval, et d'une aide de 50 € par enfant de la commune participant aux sorties pédagogiques.

Madame le Maire propose d'inscrire au budget 2018 une subvention de 150 € (100€ + 50€ par enfant), un seul enfant du village étant concerné par les sorties pédagogiques.

Bibliothèque municipale

Madame le Maire fait le point sur la bibliothèque qui est régulièrement fréquentée tant les mercredis que les samedis. Elle explique que l'adjointe du patrimoine, Dominique SCHIPPER, souhaite acheter des livres sur la Résistance ainsi qu'un vidéo projecteur. Elle précise que les achats de livres sont en partie financés par une subvention de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires. Le conseil municipal propose

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE
Séance du 01 décembre 2017

que l'achat du vidéo projecteur soit prévu au budget 2018.

Ancienne passerelle de Boisserolles

Monsieur le 1^{er} adjoint fait part au conseil de la possibilité de faire enlever l'ancienne passerelle de Boisserolles avec l'aide du SMAGE. Cette passerelle, emportée lors de la crue de 2002, repose au fond de la rivière, et présente des risques de blessures pour les baigneurs. Un technicien du SMAGE s'est rendu sur place, mais la difficulté d'accès et le poids posent problèmes. Le SMAGE réfléchit à une solution sans garantie de réussite.

Murs de Rieumal

Madame Le Maire informe le conseil municipal que des murs de soutènement de la route de Rieumal se sont écroulés sur une quinzaine de mètres environ, suite aux passagex de véhicules lourds effectuant des interventions sur les lignes Télécom. Elle a pris contact auprès de la responsable des collectivités d'ORANGE pour lui en faire part, et s'assurer que la collectivité n'aura pas à supporté le coût des réparations. Le dossier est en cours d'instruction auprès des services d'ORANGE.

Galette des rois

Christophe BERNARD informe le conseil municipal que le Comité des Fêtes organisera la galette des rois le samedi 27 janvier 2018.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h00.

Ont signés au registre des délibérations :

Christophe BERNARD



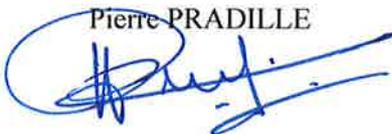
Michel DUSSARGUES



Maurice HILAIRE



Pierre PRADILLE



Stéphane TROUCHE

Françoise DEL BUCCHIA



Hélène HILAIRE



Bernadette MACQUART



Guy TOUREILLE



